

ASSEMBLÉE NATIONALE

RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE L'EXPOSITION AUX ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS ET AMÉLIORER LEUR INDEMNISATION - (N° 2364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
Mme Reid Arbelot et M. Le Gac

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.